



Communiqué de presse

Bourses Talents pour l'accès à la fonction publique Ouverture de la campagne 2022-2023

La bourse Talents est destinée à soutenir financièrement les personnes les plus méritantes dans la préparation de certains concours de la fonction publique de catégorie A ou B.

Ce dispositif est destiné prioritairement aux candidats qui, du fait de leur situation géographique, sociale et familiale, ne disposent pas des mêmes chances que les autres pour accéder à des préparations de qualité.

Les bénéficiaires concernés sont :

- des étudiants inscrits dans un cursus d'études supérieures visant expressément à la préparation de concours de la fonction publique de catégorie A ou B (niveau Baccalauréat ou Licence) et, notamment ceux inscrits dans les instituts de préparation à l'administration générale (IPAG) ;
- des personnes inscrites auprès d'un organisme public ou privé de préparation aux concours donnant accès à un emploi permanent de la fonction publique de catégorie A ou B, qu'il s'agisse de formation à distance ou présentielle ;
- des personnes bénéficiant d'un contrat temporaire de travail ou d'un contrat à durée indéterminée et à temps partiel, ainsi que les personnes en reconversion sans emplois inscrites ou non à Pôle emploi, à condition de respecter les conditions d'éligibilité relatives au plafond de ressources.

Les personnes intéressées, répondant à ces critères, doivent effectuer leur demande en ligne via un formulaire de demande simplifié dédié à ce dispositif accessible depuis le site Internet de la préfecture de la Martinique :

<https://www.demarches-simplifiées.fr/commencer/bourses-talents-campagne-2022-2023>

En Martinique, le nombre de bourses attribué pour l'année 2022-2023 est de 15, pour un montant de 2 000 € par bénéficiaire. La sélection sera effectuée selon les critères réglementaires définis par une circulaire ministérielle.

La date limite d'enregistrement des demandes en ligne est fixée au vendredi 16 septembre 2022 jusqu'à 18h00, heure locale.

Vous pouvez contacter le bureau de la réglementation économique de la préfecture au :

0596 39 38 23 ou 0596 39 38 17.

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

Contact presse : Tel : 0596.39.39.20 / communication@martinique.pref.gouv.fr